

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°909) DE MISE A DISPOSITION LA SALLE CAGE A MONSIEUR CYRILLE ROBIC, A TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-23-381 EN DATE DU 10 OCTOBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de Monsieur Cyrille ROBIC, domicilié au 16 rue Saint Vincent, 94120 Fontenay-sous-Bois, afin de s'exercer seul au piano, en salle Cage, les samedis du 16 septembre au 23 décembre 2023 (hors vacances scolaire), soient 13 samedis de 11h00 à 12h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec Monsieur Cyrille ROBIC, domicilié au 16 rue Saint Vincent, 94120 Fontenay-sous-Bois, une convention de location de salle, pour un montant de 130 € T.T.C. (cent trente euros) pour les frais de location, afin de s'exercer seul au piano, en salle Cage, les samedis du 16 septembre au 23 décembre 2023 (hors vacances scolaire), soient 13 samedis de 11h00 à 12h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20231010-lmc1H11258H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/10/2023

Date de Publication: 10/10/2023